

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 33/2025

OBJET : AMENAGEMENT CARREFOUR DE VEAUNES – ACQUISITION DE TERRAINS

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2025

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean- Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BARBE Sabrina pouvoir à PONSON Aline, CHALAYE Franck pouvoir à BRUNET Michel, MAUSSERT Karine pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, MINGORANCE Anita.

Absent : LAFOND Florian.

Mme FAURE Nathalie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement du carrefour de Veaunes prévu avec le Département de la Drôme sur la route départementale 115.

Tous les propriétaires des terrains concernés par cet aménagement ont donné leur accord pour la vente de leurs terrains au prix de 5 € le m².

Il précise que la commune achète les terrains, et le Département de la Drôme réalisera les travaux.

Liste des terrains à acquérir :

Situation ancienne			Nouvelle situation	
N°	Contenance	Nom des propriétaires	M ² à acquérir	Nouveau n° de parcelle
B 60	3 390 m ²	COUTHIER Odette	65 m ²	B 450
B 437	3 690 m ²	CROS Michel	345 m ²	B 456
B 438	298 m ²	CROS/PEYRIN/CHAUDIER	187 m ²	B 454
A 330	2 134 m ²	COUTHIER Odette	128 m ²	A 429

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles citées ci-dessus nécessaires à la réalisation de l'aménagement du carrefour de Veaunes au prix de 5,00 € le m² conformément à l'avis des domaines.
- Autorise M. le Maire à signer l'acte à intervenir et tous documents nécessaires à cette acquisition.
- Désigne Me Boris CASSI, Notaire à Mercurol-Veaunes pour établir les actes à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 09/09/2025
Reçu en préfecture le 09/09/2025
Publié le 09/09/2025
ID : 026-200056547-20250908-DE_2025_33-DE

Le Maire,
Michel BRUNET

